

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 12 mars 2024 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-161
visant à autoriser une marge de recul arrière de 11,8 mètres pour
l'agrandissement du bâtiment principal.**

Zone : Ra-1

La dérogation mineure demandée vise à autoriser une marge de recul arrière minimale de 11,8 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal, sur le lot 4 159 930, situé sur la rue Marcel-Arbour.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge de recul arrière minimale de 15 mètres. Dans le présent cas, une distance de 3,2 mètres dans la marge de recul arrière est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 12^e jour du mois de février 2024.

Signé : Manon Donais

Manon Donais,
Directrice générale et greffière-trésorière